



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDEIGIR/2026-577 29/09/2026
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : EXPORT – Certification EXPADON2 - Dépôt des demandes de certificat sanitaire au format PDF

Destinataires d'information
DD(ETS)PP FRANCE AGRIMER

Résumé : Pour certains modèles paramétrés en mode PDF, la téléprocédure Certificat de EXPADON2 permet aux opérateurs de déposer un fichier pdf préparé hors outil, plutôt que de le renseigner en ligne. Cette modalité alternative a été définie dans un premier temps pour faciliter la transition vers Expadon 2 mais pose des difficultés lors de l'instruction par les directions départementales car le format n'est pas toujours compatible avec Expadon2 ou en cas d'évolution du modèle.

Aussi, les modèles mis à disposition et l'utilisation d'Expadon 2 par les filières des DAOA, alimentation animale et sous-produits animaux étant maintenant stabilisés, la fonctionnalité de dépôt de fichiers externes va être supprimée pour tous les modèles officiels négociés ou non négociés. A partir du 15 octobre 2026, le dépôt ne sera plus proposé pour ces certificats, ils devront être saisis en ligne. Seules les demandes liées à des modèles à titre d'information accompagnées d'une décharge de responsabilité pourront être déposées à l'aide d'un fichier externe si besoin.

Actuellement, la certification sanitaire sur EXPADON2 est disponible selon 2 modes de saisie, en fonction du paramétrage réalisé sur les modèles :

- Mode formulaire : les informations du certificat sont saisies dans une page web et celles-ci sont ensuite enregistrées pour être restituées sous la forme d'un document (certificat) au format PDF, disponible en téléchargement ou à l'impression.
- Mode PDF : les informations du certificat sont saisies directement dans le modèle PDF ouvert dans l'application. Ce document sera enregistré dans l'application et pourra être téléchargé ou imprimé, comme précédemment.

Pour les modèles en mode PDF, il avait été donné la possibilité de déposer un fichier PDF renseigné en dehors de EXPADON2. Ce choix avait été fait à l'origine pour contourner les éventuels problèmes de paramétrage de ces modèles. L'expérience nous montre la fiabilité de la saisie en ligne de ces certificats sanitaires mais également la difficulté que peut poser quelque fois le dépôt de fichiers externes pour l'instruction des services vétérinaires.

En conséquence, nous avons décidé de retirer cette fonctionnalité de dépôt de fichiers externes pour tous les modèles officiels. **A partir du 15 octobre 2026, la saisie en ligne des modèles PDF sera exigée pour tous les modèles officiels négociés ou non négociés.** Seules les demandes liées à des modèles à titre d'information accompagnées d'une décharge de responsabilité pourront être déposées à l'aide d'un fichier externe si besoin.

Nous vous invitons dès maintenant à prévenir les opérateurs concernés de ces changements afin qu'ils puissent adapter leurs saisies dans EXPADON2. FranceAgrimer se charge également de communiquer cette information auprès des professionnels.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez adresser vos demandes à appui.expadon2.dgal@agriculture.gouv.fr ou consulter la documentation disponible sur le portail d'information et de communication EXPADON2 (www.expadon.fr).

Un service d'assistance EXPADON2 est également disponible pour les directions départementales et les opérateurs à l'adresse suivante : [Assistance EXPADON2](#)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer toute difficulté dans l'application de cette instruction.

Le sous-Directeur Europe, international et gestion intégrée du risque
Pierre PRIMOT